

224C2394
FR0012650166-OP017-AS07

21 novembre 2024

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

NHOA
(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 20 novembre 2024, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Taiwan Cement Europe Holdings B.V. visant les actions de la société NHOA, elle a reçu en dépôt 19 388 386 actions.

A la clôture de l'offre publique, la société TCC Group Holdings Co., Ltd détient indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de droit néerlandais TCC Dutch Holdings B.V. et Taiwan Cement Europe Holdings B.V. qu'elle contrôle, 273 162 697 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 99,19% du capital et des droits de vote de cette société^{1&2}.

Il est rappelé que le droit à complément de prix éventuel auquel ont droit les actionnaires ayant apporté leurs actions à l'offre publique centralisée est décrit dans la note d'information de Taiwan Cement Europe Holdings B.V. et fait l'objet d'une admission aux opérations d'Euroclear France (cf. notamment D&I 224C2193 du 5 novembre 2024 et avis Euronext Paris PAR_20241106_31922_EUR).

Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

2. La suspension de la cotation des actions de la société NHOA est maintenue dans l'attente de la mise en œuvre du retrait obligatoire.

¹ Sur la base d'un capital composé de 275 402 417 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 22311 du règlement général.

² Il existe 25 043 actions gratuites attribuées à MM. Carlalberto Guglielminotti et Giuseppe Artizzu qui sont soumises à une période de conservation expirant le 28 juillet 2025 (les « actions bloquées »). Ces actions ne sont pas visées par l'offre ; l'initiateur a proposé à ces derniers, en tant que détenteurs d'actions bloquées, de conclure un contrat de liquidité afin de leur permettre de bénéficier d'une liquidité en numéraire à des conditions cohérentes avec le prix d'offre (en ce compris le complément de prix éventuel) (cf. notamment § 2.6.2 de la note d'information de l'initiateur). Ces contrats ont été conclus les 1^{er} et 4 novembre 2024. Par conséquent, ces 25 043 actions NHOA sont détenues par assimilation par l'initiateur au titre des dispositions de l'article L. 2339 I, 4^o du code de commerce.